

PRÉVENTION AUTO

Départ en vacances : check-list des points à vérifier

Les vacances approchent et avec elles, les périodes de fortes affluences sur les routes. Votre voyage en voiture doit rester un moment de plaisir et de sécurité !

Choisir le bon moment pour partir en vacances est essentiel : évitez les moments où la somnolence sera la plus forte, ne vous précipitez pas après une journée de travail, et ne vous fixez pas une heure d'arrivée impérative.

Côté véhicule, tout doit être prêt ! L'Auxiliaire vous rappelle les vérifications à faire avant un départ en toute sérénité.

**Pensez à vérifier
que votre contrat
d'assurance et votre
contrôle technique sont
à jour. Et n'oubliez pas
votre permis de conduire !**

L'ENTRETIEN DE VOTRE VOITURE

Plusieurs niveaux sont à vérifier :

- l'huile ;
- le liquide de refroidissement (à changer tous les 2 à 4 ans, voir préconisations du constructeur dans le manuel d'entretien) ;
- le liquide de frein (également à changer tous les 2 à 4 ans) ;
- le liquide lave-glace.

La majorité des éclatements de pneus sur autoroute est due à leur sous-gonflage. Pensez-donc à les gonfler suffisamment.

Vérifiez également que leur pression à froid est supérieure de 0,2 à 0,3 bars à la pression préconisée pour un roulage en charge.

Avant de prendre la route, assurez-vous que vos éclairages et vos essuie-glaces fonctionnent correctement, pour circuler en toute sécurité.

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DOCUMENTS

Vous devez obligatoirement avoir dans votre véhicule :

- un gilet de sécurité fluorescent homologué. Il doit être à portée de main en cas de besoin ;
- un triangle de signalisation de danger homologué E 27 R ;
- un jeu d'ampoules et de fusibles en cas de feu défectueux ;
- des sièges auto pour les enfants de moins de 10 ans ou de moins d'1,35 m ;
- les coordonnées et l'autocollant de votre assurance ;
- la vignette du contrôle technique ;
- la notice technique du véhicule.

Nous vous conseillons également de prévoir :

- un constat automobile vierge ;
- une bombe anti-crevaison et/ou une roue de secours ;
- un éthylotest ;
- une ou deux couvertures de survie ;
- une trousse médicale ;
- une lampe de poche ;
- de quoi boire et manger en cas d'immobilisation.

Source : securite-routiere.gouv.fr / Association prévention routière

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics
société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de
plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06 - SIREN 775649056
code APE 6512Z - ADEME FR325390_03IUSC - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr